



# Cordée de la Réussite

## Un tremplin vers l'avenir

### PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

Le dispositif « Cordées de la Réussite » vise à lever les obstacles culturels et psychologiques qui peuvent brider l'ambition scolaire.



Il renforce l'accompagnement à l'orientation des élèves pour réduire leur autocensure et élever leur niveau d'ambition.

Il rend les perspectives de poursuite d'études plus concrètes pour les élèves.



**La Cordée de la réussite du lycée Antoine Roussin « Un tremplin vers l'avenir - Projet personnel et professionnel » a été créée en 2020.**



### Objectifs

- ◆ S'approprier les outils nécessaires à l'autonomie et à la réussite dans le cadre de l'aide à l'orientation
- ◆ Promouvoir et renforcer l'accès à la culture
- ◆ Développer l'ouverture à la mobilité
- ◆ Favoriser le vivre-ensemble en externat et en internat
- ◆ Aider l'insertion professionnelle des jeunes par la découverte du tissu socio-économique local, national et international.



### Actions

- ◆ Les « Ambassadeurs » collégiens (formation de délégués dans des classes de Troisième)
- ◆ Création du livret pédagogique à l'attention des entrants en classe de Seconde
- ◆ Aide renforcée à la prise de parole en public (ateliers, concours d'éloquence ...)
- ◆ Immersion dans des établissements du supérieur (université, IUT, Cité des Métiers) au moins une fois dans l'année.
- ◆ Partenariats avec des écoles d'enseignement supérieur locales et nationales (Science Po Paris)
- ◆ Partenariat avec une association de cadres retraités (simulation d'entretiens d'embauche)
- ◆ Partenariat avec EPA (Entreprendre pour Apprendre) dans le cadre de l'initiation à la création d'entreprise
- ◆ Mobilité dans le cadre du dispositif Erasmus (classes européennes, stages à l'étranger en postbac)





## Contrat d'engagement dans le cadre d'une Cordée de la Réussite

Année scolaire 2022 - 2023

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Établissement scolaire :

Intitulé de la Cordée : **Un tremplin vers l'avenir - Projet personnel et professionnel**

**L'élève s'engage à participer aux actions entreprises dans le cadre de la Cordée indiquée plus haut pour la durée de l'année scolaire 2022-2023.**

**L'établissement scolaire s'engage à faire bénéficier à l'élève des actions qui seront entreprises dans le cadre de cette cordée au cours de l'année scolaire 2022-2023.**



Signature du chef ou de la cheffe d'établissement



Signature de l'élève



Signature des représentants légaux